Télégramme de Mgr Lefebvre contre la légalisation de l'avortement

Publié le 17 décembre 2020
Mgr Marcel Lefebvre
1 minutes

La loi Veil de 1975, légalisant l'avortement, fut promulguée pour 5 ans à titre expérimental. Une loi de 1979 allait la reconduire sans limite de temps. A cette occasion, Mgr Lefebvre adressa le télégramme suivant au Président de la République.

Télégramme

Par le vote qui vous est demandé, vous allez engager gravement votre conscience devant Dieu car le 5 commandement du Décalogue interdit le meurtre. C'est pour cette raison que devant la gravité de l'avortement l'Eglise a pris des sanctions sévères (canon 2350). Sont excommuniés tous ceux qui physiquement ou moralement concourent à un avortement.
Mgr LEFEBVRE
*
Monsieur Valéry GISCARD D'ESTAING, Président de la République Française, a reçu ce télégramme officiel dans l'après-midi du mardi 27 novembre 1979.
Au même moment, 320 députés, ambassadeurs et journalistes étaient en possession de ce texte adressé par télégramme personnel.
Source : *Fideliter* numéro 13 de janvier-février 1980.